



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**
No 03 – 22 mai 2008

Version modifiée le 23 mai 2008

*Une erreur s'est glissée dans les parties « mouche des semis » et « teigne du poireau.
L'avertissement en référence aurait dû être le No 02 au lieu du No 03.*

EN BREF :

- Situation générale : temps frais, encore peu de pluie.
- Carotte : retard des semis dans Lanaudière, captures de charançons en cours.
- Laitue et céleri : état général, premières punaises ternes.
- Oignon : début de la ponte de la mouche de l'oignon, mouche des semis encore active (Montérégie).
- Poireau et ail : captures de la teigne en cours, intervention à venir.
- Élimination du brise-vent de céréales.

SITUATION GÉNÉRALE

Les températures ont été fluctuantes au cours de la dernière semaine (15 au 21 mai) et le plus souvent au-dessous des normales. Il a gelé légèrement par endroit le 16 et le 17 mai au matin, mais les cultures ne semblent pas avoir été affectées. Les conditions ont été plutôt nuageuses et venteuses pendant plusieurs jours, surtout à partir du 19 mai. Plusieurs petits épisodes de pluie sont survenus durant cette période. Dans les régions du sud-ouest de la province, les précipitations les plus significatives ont eu lieu le 19 mai (10 à 20 mm), tandis que les secteurs autour de Québec en ont reçues le 19 (5 à 7 mm) et le 21 mai (10 à 25 mm).

Dans le sud-ouest, compte tenu que le sol était relativement sec, la pluie du 19 mai a été très bénéfique pour les cultures. Cette pluie n'a cependant pas permis de reconstituer la réserve en eau du sol. À moins de recevoir prochainement une quantité significative de pluie, on devra continuer à avoir recours à l'irrigation pour favoriser l'implantation des transplants et la levée des semis.

CAROTTE

Retard des semis

Un retard dans les semis est observé chez certains producteurs de la région de Lanaudière. Le sol est plus long à préparer qu'à l'habitude (beaucoup de mottes). Cette situation serait attribuable au fait que le sol n'a pas gelé cet hiver (pas de destruction des mottes par le gel). Il est également possible que la grande quantité de précipitations reçues durant l'hiver ait contribué à compacter davantage les sols.

Charançon

Les captures du charançon débutent lentement dans la région de Lanaudière, tandis qu'elles se poursuivent normalement en Montérégie. Il est encore trop tôt pour débiter les traitements dans la majorité des champs. Seuls les champs les plus hâtifs pourraient bientôt atteindre le stade 2-3 feuilles requis pour le premier traitement. Pour plus de détails, consultez le bulletin d'information permanent **No 01** intitulé « Le charançon de la carotte » du 4 mai 2007 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/bp01tn07.pdf>).

LAITUE ET CÉLERI

État général

Le calendrier des semis et des plantations se poursuit normalement. La croissance est bonne dans la majorité des champs. Compte tenu des excellentes conditions de sol depuis le début du printemps, peu de maladies reliées aux pathogènes du sol (ex. : *Rhizoctomia*, *Sclérotinia*) sont observées. En Montérégie, les bâches ont été retirées dans la plupart des champs de laitues hâtives et la récolte s'annonce excellente.

Punaise terne

On note la présence de quelques adultes dans certains champs de laitues en Montérégie. Il est trop tôt pour intervenir; les punaises sont peu nombreuses et les conditions fraîches restreignent l'activité de cet insecte (peu de dommages).

OIGNON

Mouche de l'oignon

Les premières mouches de l'oignon (*Delia antiqua*), incluant des femelles avec des œufs, ont été capturées en Montérégie (Agriculture et Agroalimentaire Canada, Sainte-Clotilde). On aurait aussi observé des œufs dans certains champs.

Si votre stratégie d'intervention contre la mouche prévoit des traitements contre les adultes, il est temps de débiter les traitements foliaires. Dans l'oignon jaune semé, des traitements foliaires ne sont requis que chez les producteurs qui éprouvent des difficultés avec le contrôle de la mouche malgré l'utilisation des insecticides habituels appliqués au semis (LORSBAN) ou sur la semence (GOVERNOR/TRIGARD). Les producteurs d'oignons transplantés (jaune ou espagnol) ou d'oignons verts qui n'appliquent aucun insecticide à la plantation peuvent aussi avoir recours aux traitements foliaires.

Voici en rappel les règles de base à retenir concernant les pulvérisations foliaires contre la mouche :

- **Lorsque le sol est chaud et sec, retardez les traitements jusqu'à la prochaine pluie (ou irrigation).** Les œufs et les jeunes larves fraîchement écloses sont sensibles à la déshydratation et ont besoin d'humidité pour survivre. Sur un sol sec, le taux de mortalité élevé fait en sorte que les traitements insecticides ne sont généralement pas justifiés.
- **Traitez lorsqu'il ne vente pas, en fin de journée, tôt le matin si la nuit a été douce ou par temps nuageux.** Les mouches ne vont dans les champs que durant ces périodes. Le reste du temps, elles demeurent à l'abri en bordure des champs où elles se nourrissent sur les fleurs sauvages.
- Conservez un intervalle de 5 à 7 jours entre les traitements et, pour éviter le développement de la résistance de cet insecte aux insecticides, utilisez en alternance des insecticides de familles différentes.



Comme mesure préventive, il est recommandé de tondre les abords des champs pour éliminer les abris et les sources potentielles de nourriture. Les mouches adultes se nourrissent du pollen des fleurs sauvages, comme le pissenlit, et profitent de ces sites pour se regrouper et s'accoupler.

Pour plus de détails, vous pouvez consulter l'information présentée dans l'avertissement **No 02** du 20 mai 2004 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a02tn04.pdf>).

Mouche des semis

Quelques adultes de la mouche des semis (*Delia platura*) ont encore été capturés cette semaine en Montérégie (Agriculture et Agroalimentaire Canada). Consultez l'avertissement **No 02** du 15 mai 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/documents/a02tn08.pdf>) pour vérifier s'il y a lieu d'intervenir et à quel moment.

POIREAU ET AIL

Teigne du poireau

Sur les sites des régions les plus chaudes, on observe cette semaine une réduction dans le nombre de captures. Il est fort probable que le plus fort pic d'activité des papillons hivernants ait eu lieu la semaine dernière dans ces régions. **Concernant la stratégie d'intervention recommandée, référez-vous à l'avertissement No 02 du 15 mai 2008 (<http://www.agrireseau.qc.ca/rap/documents/a02tn08.pdf>).** Cependant, compte tenu du temps frais de la dernière semaine, utilisez un intervalle de 14 jours plutôt que 12 entre le plus fort pic d'activité de l'insecte et le traitement. En Montérégie, les nuits où le minimum atteint a été le plus élevé ont été observées du 10 au 13 mai; une intervention réalisée le 26 ou le 27 mai devrait donc permettre de réprimer la majorité des jeunes chenilles présentes.

Pour plus de renseignements concernant la teigne, consultez le bulletin d'information **No 03** du 7 juillet 2006 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b03tn06.pdf>).

ÉLIMINATION DU BRISE-VENT DE CÉRÉALES

L'orge, utilisée comme brise-vent (plante-abri) dans les semis d'oignons et de carottes en terre noire, atteindra bientôt, dans plusieurs champs, le stade requis pour être détruite. On doit intervenir avec un herbicide antigraminées avant que l'orge ne commence à taller. Idéalement, le traitement doit être fait lorsque les plants ont 3 feuilles bien développées et que la 4^e vraie feuille pointe. Si vous attendez trop, la céréale entrera en compétition avec la culture, sera plus difficile à détruire et formera un abri propice à la ponte de la mouche (oignon). Ceci est particulièrement vrai pour les champs où la densité de l'orge est élevée.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

MARIO LEBLANC, agronome – Avertisseur - terre noire

Centre de services de Saint-Rémi, MAPAQ

118, rue Lemieux, Saint-Rémi (Québec) J0L 2L0

Tél. : 450 454-2210, poste 229 – Téléc. : 450 454-7959 – Courriel : Mario.LebLANC@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome et Cindy Ouellet RAP

© **Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document**
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 03 – carotte, céleri, laitue... – 22 mai 2008



**CAROTTE, CÉLERI, LAITUE,
OIGNON, POIREAU**

Avertissement No 03 – 2008, page 3